

Guide de référence aux parents



334, rue de l'Académie
Rosemère (Québec) J7A 3R9

Secrétariat : 450 621-2400, poste 2
Service de garde : 450 621-2400, poste 1

Courriel secrétariat : alpha@cssmi.qc.ca
Courriel service de garde : sdg.alpha@cssmi.qc.ca

Table des matières

Mot de la direction	3
Horaire détaillé de l'école	4
Absences et retards.....	5
Alimentation à l'école.....	5
Applications pour les parents	5
Bibliothèque	5
Changement d'adresse et de numéro de téléphone	5
Code de vie	6
Conseil d'établissement.....	6
Fermeture en cas d'urgence	6
Fiche santé, malaises, accidents et médication	6
Habillement	7
Journal mensuel destiné aux parents	8
Oublis de la maison.....	8
Objets perdus.....	8
Photographie scolaire	8
Service de garde	9
Traiteur - La marmite à saveurs.....	9
Voyage	10
Transport scolaire et sécurité routière	10

Mot de la direction

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter ce guide de référence, qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire. Il constitue une ressource précieuse à laquelle vous pourrez vous référer en cas de questions.

Nous tenons également à rappeler que notre école repose sur des valeurs fondamentales : **le respect, la bienveillance et la collaboration**. Ces valeurs doivent être cultivées et mises en pratique au quotidien, aussi bien dans les relations entre les élèves que dans celles avec les membres du personnel. En travaillant ensemble, dans un esprit de respect et de soutien mutuels, nous contribuons tous à créer un environnement scolaire harmonieux et épanouissant.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web de l'école, où vous trouverez l'ensemble des informations importantes concernant la vie scolaire, les activités, les communications et les ressources destinées aux familles. Ce site constitue la référence privilégiée pour rester informé tout au long de l'année.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'équipe de direction

Julie Arvisais, Maryse Décary et Mélissa Légaré



Horaires détaillés de l'école

POUR TOUS

Le secrétariat est ouvert de **8h15 à 12h15** et de **13h15 à 16h15**.

Arrivée des élèves dans la cour de 8 h 35 à 8 h 45

Avant 8h35, aucune surveillance n'est assurée dans la cour d'école et aux abords de l'école.
Les élèves sont alors sous l'entière responsabilité de leurs parents.

PRÉSCOLAIRE		PRIMAIRE	
Période 1	8 h 50 à 9 h 50 (60 minutes)	Période 1	8 h 50 à 9 h 50 (60 minutes)
Période 2	9 h 50 à 10 h 50 (60 minutes)	Période 2	9 h 50 à 10 h 50 (60 minutes)
Récréation	10 h 50 à 11 h 10	Récréation	10 h 50 à 11 h 10
Période 3	11 h 10 à 12 h 10 (60 minutes)	Période 3	11 h 10 à 12 h 10 (60 minutes)
Dîner 12 h 10 à 13 h 30 De 12 h 10 à 13 h 17, la surveillance dans la cour est réservée aux élèves dîneurs seulement. Les élèves qui dînent à la maison doivent arriver à 13 h 17.			
Récréation	13 h 30 à 13 h 50	Période 4	13 h 30 à 14 h 30 (60 minutes)
Période 4	13 h 50 à 14 h 50 (60 minutes)	Récréation	14 h 30 à 14 h 50
Période 5	14 h 50 à 15 h 50 (60 minutes)	Période 5	14 h 50 à 15 h 50 (60 minutes)
Déplacement, surveillance et départ des autobus	15 h 50 à 16 h (10 minutes)	Déplacement, surveillance et départ des autobus	15 h 50 à 16 h (10 minutes)
Départ des autobus à 16 h Après 16 h, aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école.			

Absences et retards

Nous contrôlons les absences de tous les élèves le matin et l'après-midi. Afin de faciliter cette tâche, nous vous demandons de nous prévenir **le plus tôt possible** de l'absence de votre enfant en nous mentionnant le motif. Pour ce faire, vous devez accéder au [Portail Parents](#).

La ponctualité est une valeur importante à notre école et, en tant qu'établissement scolaire, nous souhaitons l'inculquer à nos élèves. Les retards quotidiens ne sont pas sans conséquence pour les intervenants scolaires, la classe et l'élève retardataire. En effet, chaque moment est précieux en classe et celui consacré à l'accueil des élèves, aux routines et aux explications de l'enseignant est extrêmement important et contribue à la réussite des élèves. Nous sollicitons votre implication pour que votre enfant soit ponctuel.

Alimentation à l'école

Aucun aliment contenant des noix ou des arachides ne doit être apporté à l'école. Les collations saines sont aussi privilégiées. Au nom des élèves souffrant d'allergies sévères, nous vous remercions pour votre collaboration. Les élèves ne peuvent pas échanger de nourriture.

Applications pour les parents

Saviez-vous que vous avez accès au dossier de votre enfant via le portail **Mozaïk Parent** (disponible sur un ordinateur) et sur l'application **Clic école** (disponible sur un appareil cellulaire ou une tablette) ? Sur ces deux plateformes, vous pouvez en tout temps :

- motiver l'absence ou le retard de votre enfant ;
- consulter son bulletin ;
- consulter des messages provenant du Centre de services scolaire ;
- consulter des factures et des états de compte ;
- inscrire votre enfant aux journées pédagogiques ;
- etc.

Bibliothèque

Des périodes de lecture sont offertes à la bibliothèque et les élèves peuvent emprunter des livres. Ce service est assuré grâce à l'implication de personnes bénévoles.

Changement d'adresse et de numéro de téléphone

Il est essentiel de prévenir le secrétariat de l'école de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Code de vie

Le code de vie de l'école a été mis à jour pour cette année scolaire. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec votre enfant afin de vous familiariser avec les attentes et les règles qui favorisent un milieu de vie sécuritaire, respectueux et propice aux apprentissages.

Vous pouvez consulter notre code de vie sur le site web de l'école en cliquant sur le lien suivant :

 [Consulter le code de vie de l'école Alpha](#)

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien dans l'application de ces règles de vie.

Conseil d'établissement

Une bonne façon de vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant est d'assister aux séances du conseil d'établissement en tant que membre parent. Différents dossiers y sont présentés et discutés, notamment le projet éducatif, les règles de vie, les activités parascolaires et le budget de l'école. L'essentiel étant d'aborder les dossiers et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves.

Le conseil d'établissement est constitué de membres parents et de membres du personnel de l'école. L'élection des membres parents aura lieu lors de l'assemblée générale des parents le **mercredi 9 septembre 2026**. Vous trouverez prochainement sur le site web de l'école le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Fermeture en cas d'urgence

Pour des raisons de force majeure (panne d'électricité, tempête,...), il peut arriver que la direction générale du Centre de services scolaire décide de fermer l'école. Si la décision est prise avant le début des cours, vous serez informés sur le [site web du CSSMI](#) et via le [site web de l'école Alpha](#).

Fiche santé, malaises, accidents et médication

Il est important de remplir avec précision la fiche santé de votre enfant. Elle contient des informations qui pourraient être nécessaires en cas d'urgence. Tout changement relatif à ces informations doit être signalé à l'école dans les meilleurs délais. La personne à joindre en cas d'urgence doit être facilement accessible et disponible à l'intérieur de l'horaire de l'école.

Les enfants malades (fièvre, maux de cœur ou maux de gorge) doivent rester à la maison le temps de se rétablir. En cas de vomissement, votre enfant peut revenir après 24h si son état s'est amélioré. S'il est malade et qu'il débute une prise d'antibiotique, il pourra revenir après 24h si son état s'est amélioré. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence.

Voici les **maladies infectieuses à déclaration obligatoire dans le milieu scolaire** : conjonctivite, streptocoque du groupe A, pédiculose (poux), oxyurose (vers intestinaux) et coqueluche. Veuillez noter qu'il n'y a aucune infirmière à l'école. Les premiers soins sont donnés par la secrétaire ou un membre du personnel, au meilleur de leur connaissance. Plusieurs membres du personnel ont une formation de secouriste.

En cas de fracture, entorse, coupure profonde, perte de conscience, etc. :

- Les premiers soins sont donnés par un adulte de l'école ;
- Une communication avec les parents les informe de la situation ;
- Un transport de l'enfant dans un centre médical (si nécessaire) par le parent ou par ambulance est organisé (les coûts du transport ambulancier sont aux frais des parents). Un adulte accompagne l'enfant s'il doit être transporté dans un centre médical en l'absence du parent.
- Un rapport d'accident est rempli et acheminé au Centre de services scolaire.

Aucune médication ne doit être en possession d'un enfant. Le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet. Tout médicament doit obligatoirement être identifié par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. Si une médication doit absolument être administrée à un enfant durant les heures de fréquentation scolaire, le médicament doit obligatoirement être remis en main propre à un membre du personnel et conservé au service de garde ou au secrétariat.

Dans les cas d'allergies sévères, les parents doivent, annuellement, signer le formulaire d'autorisation d'administration d'un médicament et fournir le médicament approprié avec l'étiquette de la prescription. Les intervenants œuvrant auprès de l'enfant sont informés de la situation.

Habillement

Afin de maintenir la propreté des locaux, il est recommandé que chaque élève dispose d'une paire de chaussures réservée à l'intérieur ainsi que d'une paire destinée à l'extérieur.

Pendant la saison hivernale, nous vous suggérons de prévoir quelques vêtements de rechange pour votre enfant (bas, mitaines, pantalon, etc.), particulièrement pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle. Le port des bottes est obligatoire dès la première chute de neige et le demeure jusqu'à ce que les conditions météorologiques permettent leur remplacement par des chaussures. La direction s'assurera que l'état des aires de jeux est sécuritaire avant d'autoriser ce changement au printemps.

Lors des journées où un cours d'éducation physique est prévu, les élèves doivent se présenter à l'école vêtus d'une tenue confortable et adaptée à l'activité physique, soit un pantalon de sport ou un short ainsi qu'un chandail à manches courtes. Le port d'espadrilles est obligatoire pour participer aux activités.

Journal mensuel destiné aux parents

Au début de chaque mois, l'Alpha en lumières est déposé sur le site web de l'école. Il s'agit de notre journal mensuel dans lequel vous retrouverez des dates importantes, des événements à venir ainsi que des rappels et des messages essentiels. Quelques minutes suffisent pour le parcourir et rester informés sur les nouvelles de l'école !

Oublis de la maison

Afin d'éviter de déranger le déroulement des cours par des appels faits aux élèves dans leur classe, nous vous demandons de vous assurer qu'au moment du départ de la maison, votre enfant ait tout ce qu'il lui faut pour passer sa journée.

Objets perdus

Nous vous prions de bien identifier tous les effets personnels de votre enfant, notamment ses vêtements, son sac d'école ainsi que tout autre article qu'il apporte à l'école. Cette mesure facilite grandement le repérage et le retour des objets égarés à leur propriétaire. Les objets perdus sont déposés à l'entrée du service de garde. Les objets de valeur, tels que l'argent, les lunettes, les clés et les bijoux, sont conservés au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école afin de rechercher les effets personnels de leur enfant. Nous invitons plutôt les élèves à consulter régulièrement l'espace réservé aux objets perdus.

L'identification des vêtements d'extérieur, des bottes et de tout autre effet personnel demeure le moyen le plus efficace de prévenir les pertes. Nous vous rappelons également l'importance de vérifier et de renouveler les identifications au besoin, notamment lors des changements de saison.

Deux fois par année, les objets et les vêtements non réclamés sont remis à des organismes communautaires.

Photographie scolaire

Les photographies scolaires auront lieu **le vendredi 25 septembre 2026**. Il est essentiel que votre enfant soit préparé pour la photo dès son arrivée à l'école le matin. Aucun appel ne sera fait à la maison pour demander un changement de tenue ou d'accessoire.

Service de garde

Le service de garde est ouvert de **6h45 à 17h45**.

Horaire du service du midi : **12 h12 à 13 h 27**.

Technicienne responsable du service de garde : **Mme Martine Millaire**

Classe principale du service de garde : **Mme France Garceau**

Courriel : sdg.alpha@cssmi.qc.ca

Nous vous prions de bien vouloir signaler toute absence ou modification concernant la fréquentation de votre enfant au service de garde par courriel au sdg.alpha@cssmi.qc.ca, et ce, avant midi. Veuillez y inscrire le **nom complet** de votre enfant et son **groupe**. Vous devez aussi ajouter l'enseignant de votre enfant dans l'envoi afin de l'informer.

Aucune modification ne pourra être effectuée après 12h.

Veuillez noter que les éducateurs du service de garde sont uniquement responsables des élèves inscrits au service de garde. Pour cette raison, nous demandons aux élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde de ne pas se joindre aux groupes présents dans la cour. Les enfants qui dînent à la maison peuvent revenir dans la cour **à partir de 13h25**.

Aucun micro-ondes n'est disponible pour les élèves à l'heure du dîner.

Nous vous invitons à consulter le site web de l'école pour davantage d'informations, au lien suivant : <https://alpha.cssmi.qc.ca/services/service-de-garde/>.

À noter, les élèves du service de garde ont priorité dans la cour d'école et dans les modules à la fin des classes. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'utiliser ces espaces en dehors des heures du service de garde.

Traiteur – La marmite à saveurs

Cette année, une nouvelle cantine sera en place à notre école. Il s'agit d'un service traiteur : *La marmite à saveurs*. Nous vous invitons à créer votre compte sur leur site web afin de vous familiariser avec la plateforme et d'être prêts pour la rentrée scolaire. Notez que toutes les commandes de repas seront préparées en fonction des commandes reçues afin d'assurer un service efficace et de réduire le gaspillage alimentaire. Il est donc primordial de commander à l'avance avant 7h le matin même.

Pour plus d'informations et pour voir le menu offert, consultez le site web de l'école :

<https://alpha.cssmi.qc.ca/services/service-du-diner/>

Voyage

Lorsqu'un enfant part en voyage pendant les jours de classe, prenez note que l'enseignant(e) ne peut remettre une planification particulière pour lui. La responsabilité des jours manqués incombe aux parents.

Nous désirons également vous rappeler que tous les élèves qui se trouvent en fin de cycle (4^e et 6^e année) seront en période d'évaluation ministérielle en mai et en juin. Il est donc essentiel de vous assurer de la présence de votre enfant à l'école durant ces semaines très importantes pour ses résultats scolaires.

Transport scolaire et sécurité routière

L'établissement des trajets de transport scolaire et des arrêts d'autobus est de la responsabilité du CSSMI. Pour toute information relative à ces sujets, veuillez communiquer avec le Service du transport scolaire au 450 974-2505, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Il est de la responsabilité des parents de voir à ce que leur enfant adopte un comportement sécuritaire et adéquat à l'arrêt d'autobus ainsi qu'à bord de l'autobus. À ce sujet, vous pouvez consulter le site web [M'as-tu vu ?](#), site officiel de la Fédération des transporteurs du Québec. Vous y trouverez des vidéos, des jeux éducatifs et des capsules sur la sécurité routière.